



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense

Question écrite n° 30874

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'émergence, dans notre pays notamment, de la théorie du genre. L'application la plus marquante demeure l'inauguration d'une crèche par la ministre des droits des femmes intégrant ce principe éducatif. Or cette doctrine a pour but de lisser toute différence entre les personnes de sexe féminin et masculin, pour les mettre sur un pied d'uniformité. Il souhaite rappeler que l'égalité ne se construit pas sur l'aliénation des comportements spécifiques mais sur la mise en commun des différences. C'est l'acceptation de cette diversité qui fonde depuis des années la richesse de nos sociétés. Elle implique évidemment le respect du principe républicain d'égalité. Face à ces nouvelles théories dont on mesure les ambitions, il est donc indispensable de faire preuve de prudence et de raison, pour préserver dans notre pays une éducation citoyenne. Il lui demande donc de bien vouloir préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement et de la recherche n'est pas compétente pour se prononcer sur les projets élaborés dans les structures d'accueil de la petite enfance et sur les principes éducatifs qui les sous-tendent. De surcroît, la question posée porte sur un objet imprécisément circonscrit, qualifié tour à tour de « théorie », de « principe éducatif » et de « doctrine ». L'expression de « théorie du genre » ne trouve pas son fondement dans les travaux issus des recherches sur le genre, qui s'attachent à décrire et analyser les rôles, les statuts, les qualités et les aptitudes reconnues respectivement aux hommes et aux femmes et les inégalités qui y trouvent leurs fondements. Cette expression n'est pas non plus consacrée dans le vocabulaire de l'action publique menée en faveur de l'égalité effective des droits entre les femmes et les hommes. Le ministère est quant à lui fortement engagé dans la prévention et la lutte contre les discriminations et pour l'égalité, dans l'enseignement scolaire et dans l'enseignement supérieur. Les enseignements et les actions éducatives menées dans le champ de l'exercice de la citoyenneté y concourent.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30874

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6820

Réponse publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10856